

Une stratégie militaire actualisée et réaffirmée pour renforcer la liberté d'action de la France.

La stratégie militaire décrite dans le Livre blanc a pour objet essentiel de **renforcer la liberté d'action de la France**.

Elle s'inscrit dans une stratégie globale de défense et de sécurité nationale, dépassant largement le cadre de la seule politique de défense et associant intimement d'autres politiques publiques : de sécurité intérieure et de sécurité civile au premier chef, mais aussi de diplomatie et de politique économique.

- **Cinq fonctions stratégiques**

La stratégie militaire qui sera mise en œuvre est une composante essentielle de cette stratégie globale articulée autour des cinq grandes fonctions stratégiques : la connaissance et l'anticipation, la prévention, la dissuasion, la protection et l'intervention.

- **Deux grandes caractéristiques**

Les moyens militaires de la France doivent éviter la dispersion pour pouvoir agir de façon ramassée et concentrée sur les lieux où ses intérêts peuvent être mis en cause. Les capacités d'intervention de la France doivent donc entrer dans une **logique de concentration** sur des axes géographiques prioritaires.

L'incertitude de l'environnement international montre que l'engagement de la France dans une guerre entre Etats doit encore être envisagée. La définition du dimensionnement des capacités d'intervention de la France doit donc prendre en compte pour les quinze ans à venir, **l'hypothèse d'un engagement lourd**.

- **Un axe stratégique prioritaire**

L'axe stratégique principal de la France épouse les contours des risques les plus élevés, **de l'Atlantique jusqu'à la mer d'Oman et à l'Océan Indien**, à partir duquel des extensions de présence vers l'Asie sont possibles.



- **Des facteurs déterminants**

- **Multinationalité-interopérabilité**

Sauf exception, toutes nos opérations militaires se dérouleront dans un cadre multinational. L'interopérabilité avec les alliés demeurera la condition première de toute opération collective.

- **Polyvalence**

Les opérations prévisibles seront appelées à durer et, au fil du temps, à évoluer profondément. Ces deux facteurs, évolution dans le temps, diversité sur le moment, nécessiteront de disposer d'une capacité d'intervention polyvalente et réactive, capable de conduire toute la gamme des opérations.

- **Protection des forces**

Les opérations à venir ne seront pas moins dangereuses qu'avant, bien au contraire. Les pertes subies par un contingent sur un théâtre exerçant une profonde influence sur la perception que la nation se fait de l'opération, protéger les forces sera donc non seulement un impératif humain, mais aussi une nécessité stratégique et tactique.

- **Populations**

Les opérations se dérouleront de plus en plus au contact de la population, qui en est à la fois le milieu et l'enjeu. Pour opérer au sein de la population, il faut une culture militaire étendue et un matériel adapté ; les armées développeront donc leur capacité et leur savoir-faire dans ce domaine.

- **Hommes et forces morales**

La formation du combattant, son niveau d'entraînement, la légitimité de son action, la clarté des objectifs qui lui sont assignés, conditionneront plus que jamais le succès sur le terrain. Le facteur humain conservera donc une importance majeure ; il en sera de même de la force morale des unités confrontées au combat.

- **Nombre**

Même pour des armées ayant développé toutes les qualités ci-dessus, le nombre restera un facteur déterminant de la plupart des opérations, qu'elles se déroulent sur mer, sur terre ou dans les airs.



- **La supériorité opérationnelle.**

La France conservera la maîtrise des technologies lui garantissant la supériorité opérationnelle face aux adversaires plausibles.

Les axes d'effort porteront sur :

- les moyens d'information, de communication, l'espace ;
- la protection des forces, notamment face à la menace NRBC et aux « nouvelles menaces » ;
- la capacité de frappe de précision à distance ;
- la capacité à agir en milieu urbain et au contact des populations ;
- la supériorité navale, notamment dans les eaux littorales ;
- la supériorité aérienne ;
- l'aéromobilité.

